REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- :- :- :- :-

DECRET N° 2003-079 DU 10 MARS 2003
Chargeant Monsieur **Jean Bio CHABI OROU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire de l'intérim de Monsieur **Dorothé C. SOSSA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret N° 2002-082 du 20 Février 2002 qui l'a modifié.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du Lundi 10 Mars 2003 au Dimanche 16 Mars 2003, Monsieur **Jean Bio CHABI OROU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant l'absence de Monsieur **Dorothé C. SOSSA**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MESRS 4 MEPS 4 autres Ministères 20 Départements 6 SGG 4 JORB 1.